

~~Acte de décès de COTARD François [492] (1e partie)~~

No 5 Aujourd'hui Septième jour du mois d'août  
Mille Sept cent Quatre Vingt trois, l'heure Seconde,  
de la République Française, à dix heures du  
matin, par devant M. le Roy Jacques le Pelletier  
de la Commune de Thérouldeville Département  
de la Seine Inférieure, élu le deux de Janvier  
dernier, pour recevoir les actes destinés à